

10872/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 juillet 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (CE) n° 765/2006
concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de
l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes